

Rapport financier 2024



ADMINISTRATION
AÉROPORTUAIRE
DE WINNIPEG

TABLE DES MATIÈRES

Analyse financière 2024 | 3

États financiers consolidés | 7

Notes annexes | 14



ANALYSE FINANCIÈRE 2024

(en milliers de dollars canadiens)	2020	2021	2022	2023	2024
Produits	66 232 \$	75 139 \$	131 833 \$	163 862 \$	173 750 \$
Charges d'exploitation ¹	50 250	46 909	64 618	75 342	80 562
Loyer foncier	535	-	8 773	12 752	11 880
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement	15 447	28 230	58 442	75 768	81 308
Amortissement	32 784	35 179	35 296	35 712	36 456
Bénéfice ²	(17 337)	(6 949)	23 146	40 056	44 852
Bénéfice (perte) net	(40 296)	(34 211)	(5 458)	14 855	19 306
Dépenses d'investissement	10 620 \$	8 503 \$	26 420 \$	32 946 \$	66 336 \$

1 – Charges d'exploitation excluant le loyer foncier et l'amortissement.

2 – Bénéfice avant charges financières nettes et impôts.

La présente analyse financière porte sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. », la « Société » ou l'« AAW ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et doit être lue parallèlement aux états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et fournissent des renseignements supplémentaires sur certaines questions qui peuvent ou non être abordées dans la présente analyse financière.

Profil de la Société

La Société est une administration aéroportuaire canadienne et une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Société est autorisée à gérer et à exploiter les aéroports de la région de Winnipeg sur une base commerciale, à fixer les frais d'utilisation et à aménager et améliorer les installations. Conformément à ce mandat, la Société gère et exploite actuellement l'aéroport international James Armstrong Richardson de Winnipeg (« YWG ») aux termes d'un bail foncier conclu avec le gouvernement fédéral en décembre 1996 (le « bail foncier »). La Société exerce également des activités connexes à l'extérieur de ces lieux loués.

Résultats d'exploitation

L'exercice 2024 peut être décrit comme marquant le retour à la normalité. Au cours de l'exercice, 4,3 millions de passagers ont transité par YWG, ce qui constitue une autre étape importante du retour aux niveaux prépandémiques. L'augmentation considérable du nombre de liaisons transfrontalières (43,3 %) et de vols internationaux (23,1 %) ainsi que la hausse des vols intérieurs (0,7 %) ont contribué à l'augmentation globale de 4,9 % du nombre de passagers.

Les atterrissages de fret ont diminué de 3,2 % en 2024, cette diminution ayant toutefois été contrebalancée par l'optimisation des vols, ce qui a fait en sorte que le tonnage brut est demeuré le même par rapport à celui de l'exercice précédent. La stabilité des volumes de fret est attribuable à l'optimisation du réseau entreprise par l'un des transporteurs, à l'incidence de la grève des employés de Postes Canada vers la fin de 2024 et à la cessation des activités d'un transporteur de fret mineur au cours de l'exercice.

Les résultats d'exploitation d'AAW sont principalement tributaires des volumes de passagers, le fret représentant une part de plus en plus importante des activités. Les volumes de passagers élevés enregistrés en 2024 se sont traduits par des résultats d'exploitation positifs et ont permis à AAW de continuer de se redresser, après les pertes importantes subies tout au long de la pandémie.

AAW a terminé l'exercice 2024 avec un bénéfice net de 19,3 M\$, comparativement à un bénéfice net de 14,9 M\$ en 2023. Cette amélioration est le fruit d'une croissance des produits, malgré une hausse des charges d'exploitation attribuable aux pressions inflationnistes et à leur incidence sur le renouvellement des principaux contrats.

Produits

Pour l'exercice considéré, les produits se sont élevés à 173,8 M\$, ce qui représente une augmentation de 9,9 M\$ par rapport à 2023. Cette variation s'explique par l'augmentation globale de la capacité, les transporteurs ayant ajouté des sièges dans tous les secteurs, ainsi que par des facteurs de charge plus élevés ayant permis d'augmenter le nombre de passagers par vol. L'augmentation des vols intérieurs est principalement attribuable à WestJet, à Air Canada et à Porter, qui ont augmenté leurs capacités au cours de l'exercice, ce qui a contrebalancé la perte de Lynx Airlines, qui a cessé ses activités au début de 2024. L'augmentation des liaisons transfrontalières est attribuable surtout à la reprise des vols de United Airlines sur les lignes de Chicago et de Denver ainsi qu'à l'offre de vols vers Atlanta pendant toute l'année par WestJet depuis la fin de 2023. L'augmentation des vols internationaux découle essentiellement de l'augmentation des vols vers des destinations soleil telles que Cancún et Los Cabos.

Les principales sources de produits comprennent les frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA »), les produits tirés des activités aéronautiques et les produits tirés des activités non aéronautiques.

Les améliorations apportées à l'infrastructure aéroportuaire sont financées au moyen de la collecte de FAA auprès des passagers au départ de l'aéroport de Winnipeg. Ces frais sont perçus par les transporteurs aériens au point de vente et remis à la Société en fonction de la date à laquelle les passagers partent de Winnipeg. Les transporteurs aériens conservent des frais de manutention établis en fonction des volumes de passagers. AAW a reçu 73,7 M\$ en FAA en 2024, soit 3,6 M\$ de plus qu'en 2023. En 2024, les fonds provenant des FAA ont été affectés au financement des versements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme liée à l'aérogare, ainsi qu'à plusieurs projets d'investissement, dont le plus important est le projet de resurfacement de la piste 18/36.

La composante la plus importante des produits tirés des services aériens est constituée des redevances d'atterrissage facturées aux transporteurs aériens sur la base du poids brut au décollage, tel qu'il est précisé par le constructeur de l'avion. Pour 2024, les produits tirés des services aériens se sont chiffrés à 23,1 M\$, en hausse de 5,5 % par rapport à ceux de 21,9 M\$ enregistrés pour l'exercice précédent.

Les produits tirés du traitement des passagers de 21,7 M\$ ont augmenté de 2,9 M\$, ou 15,4 %. Ces produits sont principalement établis en fonction du nombre de sièges atterrés des avions utilisant la principale aérogare de YWG. L'augmentation du nombre de sièges atterrés a été moins importante que l'augmentation des volumes de passagers, car les facteurs de charge des transporteurs aériens ont été plus élevés, ce qui poursuit la tendance amorcée en 2023. Les autres éléments de produits de cette catégorie comprennent les frais de manutention au sol et les frais liés aux passerelles d'embarquement des passagers facturés par utilisation.

La hausse des volumes de passagers a également eu une incidence sur les produits tirés des activités non aéronautiques. Les produits tirés des services d'aérogare (p. ex., les services de stationnement, de location de voitures et de transport terrestre tels que les services de covoiturage, les taxis, les limousines et les navettes) ont augmenté de 1,8 M\$ pour s'établir à 21,3 M\$, ce qui représente une hausse de 9,0 % d'un exercice à l'autre. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des produits tirés des services de stationnement, qui s'explique par la demande constante des passagers et par un accroissement des durées de stationnement.

Les produits tirés des concessions proviennent des restaurants et des ventes au détail dans l'aérogare de Winnipeg. Les produits tirés des concessions ont augmenté pour passer de 5,0 M\$ à 5,5 M\$ en 2024, ce qui s'explique par le trafic passagers et par l'ouverture de deux nouvelles concessions au cours de l'exercice.

Les produits tirés de la location proviennent des terrains et espaces à bâtir que la Société sous-loue à des locataires sur le terrain d'AAW aux termes du bail foncier. Les produits tirés de la location se sont élevés à 9,8 M\$ pour 2024, en hausse de 0,4 M\$ par rapport à 9,4 M\$ pour l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par un accroissement des espaces de bureau d'un important transporteur et par les hausses du taux d'inflation pour les contrats en cours.

La Société met l'accent sur la diversification de ses sources de produits et exerce des activités connexes, notamment la prestation de services de vérification de systèmes de gestion de la sécurité et de services-conseils, ainsi que des activités d'exploitation d'aéroports de moindre taille situés dans des régions éloignées. Le contrat le plus important vise la gestion de l'aéroport international d'Iqaluit et a généré des produits de 11,8 M\$ en 2024. Les produits tirés des contrats de gestion d'aéroports ont totalisé 12,9 M\$, en hausse par rapport à 12,0 M\$ en 2023, et demeurent une source de produits stable.

Les autres produits de 5,7 M\$ sont inférieurs de 1,5 M\$ à ceux de 2023, en raison de la diminution des produits tirés des subventions gouvernementales comptabilisées en lien avec le Fonds d'aide au transport aérien, qui est utilisé pour compenser les coûts devant être engagés pour attirer de nouvelles liaisons vers la communauté.

Charges d'exploitation

Dans l'ensemble, les charges d'exploitation, à l'exclusion du loyer foncier et de l'amortissement, se sont élevées à 80,6 M\$, en hausse de 5,3 M\$, ou 7 %, par rapport à 2023, et se rapportaient principalement aux salaires et avantages sociaux ainsi qu'aux services et aux réparations.

Les salaires et avantages sociaux se sont établis à 31,6 M\$ en 2024, ce qui représente une augmentation de 2,8 M\$ par rapport à 2023. L'augmentation découle essentiellement des hausses salariales en fonction de l'inflation et des conventions collectives conjuguées à l'accroissement de certains effectifs nécessaires pour soutenir l'exploitation et réaliser le plan stratégique.

Les coûts des services et des réparations de 31,7 M\$ sont supérieurs de 1,2 M\$ à ceux de 2023. L'augmentation est attribuable à plusieurs facteurs, y compris l'accroissement des coûts de surveillance à YWG, l'augmentation du champ d'action des services de sécurité, la hausse des frais de manutention compris dans les FAA associée à l'accroissement des produits, ainsi que la pression à la hausse sur les prix des contrats liée au renouvellement de conventions collectives de certains fournisseurs de services au cours de l'exercice.

Le loyer foncier est calculé selon une formule à taux progressifs qui augmente le loyer en fonction de l'augmentation des produits bruts gagnés par la Société. Le loyer foncier payé au gouvernement du Canada s'est élevé à 11,9 M\$ en 2024, en baisse par rapport à celui payé en 2023, en raison d'un paiement excédentaire à l'exercice précédent, qui a été remboursé en 2024.

Le coût des fournitures se rapporte à l'utilisation de produits chimiques sur les aérodromes, aux coûts du carburant et à divers matériaux pour l'entretien et le nettoyage dans l'aérogare.

En 2024, le coût des fournitures s'est établi à 6,7 M\$, en hausse de 0,8 M\$ par rapport à 2023. Cette hausse est attribuable aux augmentations liées à l'inflation, à l'utilisation accrue de produits chimiques sur les aérodromes, principalement au cours du premier trimestre en raison de températures clémentes, et à la hausse des coûts de transport du fret à Iqaluit en raison d'une livraison non planifiée.

Les coûts des services publics comprennent les charges liées à la consommation de gaz naturel, d'électricité et d'eau. Dans l'ensemble, les coûts des services publics se sont élevés à 2,9 M\$, ce qui est comparable à ceux de 2023.

Les impôts fonciers, assurances et autres ont augmenté, passant de 7,3 M\$ à 7,7 M\$. La hausse s'explique par l'accroissement des primes d'assurance, l'augmentation des frais des commerçants liés aux hausses des produits tirés des services de stationnement ainsi qu'un ajustement de la provision pour créances irrécouvrables à la suite de la cessation des activités de Lynx Air.

Situation de trésorerie et financement

La Société continue de maintenir une saine réserve de trésorerie, à la faveur du report de plusieurs projets d'investissement pendant la pandémie, en particulier le report d'un an du projet de nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples, qui a démarré en 2024. La Société investit ses excédents de trésorerie dans un compte bancaire à intérêt élevé et dans des CPG auprès d'une banque à charte canadienne, ce qui lui a permis de gagner des produits d'intérêts de 7,8 M\$ en 2024 (7,8 M\$ en 2023).

Tout au long de l'exercice, la Société a prélevé des montants sur ces réserves en raison de la reprise d'importants projets, tels que la construction de la nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples et le resurfaçage de la piste 18/36. En conséquence, le solde de trésorerie et de placements à court terme s'est établi à 104,6 M\$, en baisse de 27,2 M\$ par rapport au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la Société a maintenu des soldes de trésorerie soumise à restrictions de 14,7 M\$ pour le service de la dette, ce qui est inchangé par rapport aux soldes de l'exercice précédent.

Pour augmenter les liquidités, la Société a accès à des facilités de crédit engagées de 150 M\$, dont une tranche de 118,6 M\$ était disponible au 31 décembre 2024. La facilité disponible a été augmentée de 4,9 M\$ par rapport à 2023, puisque le régime de retraite à prestations définies ne nécessite plus de lettre de crédit pour soutenir sa situation de solvabilité. La facilité a une durée de trois ans se terminant en août 2025.

Le total des obligations-recettes de la Société à la fin de l'exercice s'élevait à 627,2 M\$, comparativement à 638,5 M\$ au 31 décembre 2023, soit une diminution nette de 11,3 M\$ liée à des remboursements de capital sur les séries A et D. La majeure partie de la dette de la Société est sous forme d'obligations-recettes. La Société a également un emprunt en cours de 10,8 M\$ aux termes du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba, qui a été réduit de 0,6 M\$ par rapport à 2023 par suite de remboursements de capital. L'équipement mobile spécialisé d'aérodrome est financé au moyen d'un programme de location dont le solde total s'élève à 0,06 M\$, ce qui reflète une diminution de 0,6 M\$ liée aux paiements de location mensuels et un règlement de 0,3 M\$ pour faciliter la vente d'équipement à un autre aéroport canadien.

Dépenses d'investissement

Au cours de l'exercice 2024, la Société a engagé d'importantes dépenses d'investissement. Les acquisitions d'immobilisations ont totalisé 66,3 M\$, comparativement à 32,9 M\$ à l'exercice précédent. Au total, un montant de 37,5 M\$ a été affecté aux travaux de pavage des pistes, notamment à l'important projet de resurfaçage de la piste 18/36. Un montant supplémentaire de 14,0 M\$ a été affecté à la nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples, notamment à l'érection de la structure du bâtiment extérieur.

La Société a également affecté un montant de 3,8 M\$ au remplacement de l'équipement mobile spécialisé d'aérodrome et un montant de 2,3 M\$ à l'agrandissement du stationnement économique. Le reste des dépenses a trait à la mise à niveau du système de manutention des bagages, aux travaux d'entretien se rapportant à l'aérogare, aux mises à niveau des TI et à d'autres projets de moindre envergure.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Les états financiers consolidés ci-joints de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg.

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers et des déclarations qui y sont contenues ainsi que des autres sections du présent rapport annuel. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et de la supervision de la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Un comité d'audit, composé entièrement d'administrateurs indépendants de la Société, examine les états financiers, le caractère adéquat des contrôles internes, le processus d'audit et la présentation de l'information financière avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit fait rapport au conseil d'administration avant l'approbation des états financiers consolidés audités.

L'Administration aéroportuaire de Winnipeg maintient des systèmes de contrôle interne, des politiques et des procédures appropriés qui fournissent à la direction une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les documents financiers sont fiables et constituent une base appropriée pour la préparation des états financiers consolidés.

L'auditeur indépendant de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., a été nommé par les membres de l'Administration pour exprimer son opinion sur la fidélité de ces états financiers consolidés.

Le 20 mars 2025



Nick Hays
Président et chef de la direction



Nicole Stefaniuk
Directrice financière et vice-présidente principale
Services corporatifs

États financiers consolidés de

L'ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE WINNIPEG

Exercice clos le 31 décembre 2024





Au conseil d'administration de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. ») et de ses filiales (collectivement, la « Société ») au 31 décembre 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers, incluses dans le rapport financier.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons un audit de groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés
Winnipeg (Manitoba)
Le 20 mars 2025

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actifs		
Courants		
Trésorerie	74 189 \$	68 352 \$
Placements à court terme	30 433	63 412
Créances (note 6)	22 386	18 278
Charges payées d'avance	3 303	2 906
Partie courante des créances sur contrats de location-financement (note 11)	725	725
Impôts à recevoir	109	304
Stocks	5 848	4 781
Liquidités soumises à restrictions (note 8)	14 743	14 753
	151 736	173 511
Non courants		
Immobilisations corporelles (note 7)	643 771	615 030
Placements (note 9)	2 410	2 455
Participations dans des entreprises associées (note 10)	24	24
Créances sur contrats de location-financement (note 11)	22 087	22 795
Avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	1 409	-
Actifs sur contrats	5 452	3 423
	826 889 \$	817 238 \$
Passifs et capitaux propres		
Courants		
Créditeurs et charges à payer	43 751 \$	38 271 \$
Impôts à payer	-	-
Produits différés (note 17)	4 706	9 849
Partie courante de la dette à long terme (note 14)	13 009	12 757
	61 466	60 877
Non courants		
Produits différés (note 17)	3 220	4 740
Impôts différés (note 21)	1 425	990
Avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	8 044	7 457
Dette à long terme (note 14)	625 048	637 818
	637 737 \$	651 005 \$
Capitaux propres		
Bénéfices non distribués	142 375	121 740
Cumul des autres éléments du résultat global (note 20)	(14 689)	(16 384)
	127 686	105 356
	826 889 \$	817 238 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



Administrateur



Administrateur

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Produits		
Frais d'améliorations aéroportuaires (note 13)	73 699 \$	70 059 \$
Traitement des passagers	21 663	18 778
Aérodrome	23 109	21 942
Aérogare	21 323	19 554
Concessions	5 486	4 978
Contrats de location	9 819	9 362
Contrats de gestion aéroportuaire	12 937	12 043
Autres (note 16)	5 714	7 146
	173 750	163 862
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	31 629	28 825
Services et réparations	31 655	30 490
Loyer foncier (note 11)	11 880	12 752
Fournitures	6 678	5 887
Services publics	2 858	2 832
Impôts fonciers, assurances et autres	7 742	7 308
Amortissement	36 456	35 712
	128 898 \$	123 806 \$
Bénéfice avant autres (produits) charges, charges financières nettes et impôts	44 852	40 056
Revenus de placement (note 9)	(108)	(108)
Profit (perte) à la cession d'immobilisations corporelles	240	(207)
Perte à la cession de placements (note 10)	-	50
Produits d'intérêts	(7 752)	(7 847)
Charges d'intérêts (note 14)	32 588	33 038
Bénéfice net avant impôts	19 884	15 130
Charge d'impôt		
Exigible	144	63
Différé (note 21)	434	212
	578	275
Bénéfice net	19 306 \$	14 855 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Bénéfice net	19 306 \$	14 855 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ultérieurement en résultat net		
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1 745	1 727
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net		
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux (note 19)	1 329	(2 096)
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(45)	(9)
Écarts de conversion	(5)	3
Résultat global	22 330 \$	14 480 \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2023	(18 105) \$	108 981 \$	90 876 \$
Perte nette	-	14 855	14 855
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(9)	-	(9)
Écarts de conversion	3	-	3
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux	-	(2 096)	(2 096)
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1 727	-	1 727
Solde au 31 décembre 2023	(16 384) \$	121 740 \$	105 356 \$
Bénéfice net	-	19 306	19 306
Autres éléments du résultat global			
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(45)	-	(45)
Écarts de conversion	5	-	(5)
Réévaluations des régimes d'avantages sociaux	-	1 329	1 329
Comptabilisation de la perte sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	1 745	-	1 745
Solde au 31 décembre 2024	(14 689) \$	142 375 \$	127 686 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	19 306 \$	14 855 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement	36 456	35 712
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	240	(207)
Impôts différés	434	212
Charge d'intérêts hors trésorerie (note 14)	2 067	2 035
Excédent de la charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur la capitalisation	506	(68)
Diminution (augmentation) de l'actif sur contrat	(2 029)	(842)
Coûts de financement de la dette à long terme	-	(767)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(4 370)	19 898
	52 610	70 828
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(72 479)	(49 126)
Produit lié aux subventions gouvernementales	3 949	15 176
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	899	213
Acquisition de placements à court terme	(431)	(3 412)
Cession de placements à court terme	33 410	-
Diminution des créances sur contrats de location-financement	708	709
Diminution des liquidités soumises à restrictions	10	1 486
	(33 934)	(34 954)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	-	100 000
Remboursement sur la dette à long terme	(12 839)	(112 331)
	(12 839)	(12 331)
Augmentation de la trésorerie	5 837	23 543
Trésorerie au début de l'exercice	68 352	44 809
Trésorerie à la fin de l'exercice	74 189 \$	68 352 \$
Intérêts payés	24 432	29 792
Intérêts reçus	7 498	8 054

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DE WINNIPEG

Exercice clos le 31 décembre 2024



Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. Nature des activités

La Société

L'Administration aéroportuaire de Winnipeg (« Winnipeg Airports Authority Inc. », la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'adresse de la Société et de son établissement principal est le 2000, avenue Wellington, bureau 249, Winnipeg (Manitoba), Canada R3H 1C2.

La Société exploite l'aéroport international James Armstrong Richardson de Winnipeg (l'« aéroport de Winnipeg ») aux termes d'un contrat de location à long terme conclu avec le gouvernement du Canada au profit de la collectivité (le « bail foncier »).

La Société est régie par un conseil d'administration composé de 15 membres, dont 11 sont nommés par la Ville de Winnipeg, la municipalité rurale de Rosser, Economic Development Winnipeg, la Chambre de commerce de Winnipeg, la Chambre de commerce d'Assiniboia et les gouvernements fédéral et provinciaux, les autres membres étant nommés par le conseil et issus de l'ensemble de la collectivité.

La Société possède les filiales à but lucratif en propriété exclusive suivantes :

- a) Airport City Winnipeg Ltd. (« ACW ») fournit des services d'aménagement immobilier à l'aéroport de Winnipeg.
- b) Nunavut Airport Services Ltd. (« NASL ») fournit des services d'exploitation, de maintenance et de remise en état tout au long du cycle de vie de l'aéroport international d'Iqaluit aux termes d'une convention qui prend fin le 31 décembre 2047.
- c) Winnipeg Airport Services Corp. (« WASCO ») fournit des services d'exploitation, de gestion, de maintenance des installations aéroportuaires, des services techniques et de systèmes de gestion de la sécurité aéroportuaire à des aéroports canadiens.
- d) WASCO North Ltd. fournit des services de systèmes de gestion de la sécurité aéroportuaire aux aéroports du Nunavut. Bien que cette filiale ait cessé ses activités en 2023 et sera dissoute au début de 2025, le travail qui y est effectué continuera de faire partie de WASCO.
- e) YWG Inc. fournit des services de gestion aéroportuaire à l'aéroport de Winnipeg. Cette filiale a cessé ses activités en 2024 et sera dissoute en 2025.

2. Base de présentation

La Société établit ses états financiers consolidés annuels selon les normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers le 20 mars 2025.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers et placements, qui sont évalués à la juste valeur.

Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les comptes de la Société et de ses filiales en propriété exclusive ainsi que la quote-part des résultats des partenariats revenant à la Société [note 4 m]).

Tous les soldes et transactions intragroupe ont été éliminés à la consolidation.

3. Modifications de méthodes comptables

Il n'y a aucun changement de méthode comptable qui ait eu une incidence significative sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les normes comptables suivantes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024 :

IAS 1 *Présentation des états financiers* – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Au cours de 2020-2021, l'International Accounting Standards Board a publié des modifications de la norme IAS 1 précisant l'exigence selon laquelle une entité a le droit de différer le règlement de passifs classés comme des passifs courants ou non courants et remplaçant l'exigence pour les entités de fournir des informations sur leurs principales méthodes comptables par l'obligation de fournir des informations significatives sur leurs méthodes comptables. En octobre 2022, l'International Accounting Standards Board a publié de nouvelles modifications à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers* relativement au classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications visent à améliorer l'information que les sociétés fournissent lorsque le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins 12 mois est assujéti au respect de clauses restrictives après la date de clôture. Les modifications précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture n'ont pas d'incidence sur le classement de la dette en tant que passif courant ou non courant à la date de clôture. Les modifications exigent que l'entité présente de l'information sur ces clauses restrictives dans les notes annexes. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et l'application anticipée est permise. La Société a inclus de nouvelles informations à fournir relativement aux clauses restrictives dans la note 14 (Dette à long terme).

Les normes comptables suivantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur :

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18, qui énonce des exigences en matière de présentation et d'informations à fournir dans les états financiers. IFRS 18 remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend de nombreuses dispositions d'IAS 1. La norme introduit de nouveaux sous-totaux définis à présenter dans l'état consolidé du résultat net, des informations à fournir sur les indicateurs de performance définis par la direction liés à l'état du résultat net et des exigences quant au regroupement de l'information. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives utilisées dans la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-dessous :

a) Trésorerie et placements à court terme

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires. Les placements dont l'échéance est de moins d'un an sont classés dans les placements à court terme.

b) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions représentent les fonds détenus par des institutions financières relativement aux réserves pour le service de la dette.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti pour toutes les catégories de stocks.

d) Contrats de location

La Société en tant que preneur à bail

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre des droits d'utilisation avec un passif correspondant à la date à laquelle l'actif loué est prêt à être utilisé par la Société.

Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location sont initialement évalués à la valeur actualisée. Les obligations locatives comprennent la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- Les paiements fixes (y compris les paiements fixes en substance), moins les avantages incitatifs à la location à recevoir;
- Les paiements de loyers variables fondés sur un indice ou un taux;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat ou de prolongation si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer cette option;
- Le paiement de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice de cette option par le preneur.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fondés sur un indice ou un taux, comme ceux qui sont fondés sur l'utilisation, ont été exclus des actifs et des passifs et continueront d'être comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et la charge d'intérêts. Les frais d'intérêt sont imputés à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location de façon à créer un taux d'intérêt constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont comptabilisés selon IAS 16 *Immobilisations corporelles*. Les mêmes méthodes comptables s'appliquent aux actifs au titre des droits d'utilisation qu'aux actifs détenus directement, c'est-à-dire que les actifs au titre des droits d'utilisation sont décomposés et amortis sur la durée du contrat de location, selon le cas.

Bail foncier

Les paiements de loyers annuels au titre du bail foncier (note 11) sont variables, car ils sont calculés en fonction des produits de la Société, tels qu'ils sont définis dans le contrat de location, et ils sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

La Société en tant que bailleur

Les contrats de sous-location sont classés par le bailleur comme des contrats de location simple ou des contrats de location-financement après comparaison des caractéristiques du contrat de sous-location et de l'actif au titre du droit d'utilisation découlant du contrat de location principal. Dans les cas où le contrat de location principal est comptabilisé comme un contrat de location simple en raison de la nature variable des paiements, au moment de la passation du contrat de sous-location, une créance au titre du contrat de location-financement équivalente à la valeur actualisée de tous les paiements de loyers futurs aux termes du contrat de sous-location est comptabilisée, et un montant correspondant est comptabilisé dans l'état du résultat net.

Les produits tirés des contrats de location-financement directs sont comptabilisés de manière à créer un taux de rendement constant sur l'investissement dans les contrats de location. Les créances au titre des contrats de location comprennent les paiements de loyers minimaux nets moins les produits financiers non gagnés.

Pour tous les autres contrats de location, les produits tirés de la location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats respectifs. La Société comptabilise les loyers conditionnels à recevoir en fonction de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles comprennent des éléments comme les améliorations apportées aux terrains loués, aux pistes, aux bâtiments et aux routes. Ces actifs reviendront à Transports Canada à l'expiration ou à la résiliation du bail foncier (note 11). Les montants sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité, sans excéder la durée de tout contrat de location connexe.

La Société attribue le montant initialement comptabilisé au titre d'une immobilisation corporelle entre ses parties significatives et amortit chaque partie séparément. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et les durées d'utilité estimatives des actifs sont passés en revue annuellement et ajustés au besoin. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire comme suit :

<u>Actifs</u>	<u>Durée</u>
Infrastructures civiles	10 à 40 ans
Bâtiments et autres structures	10 à 40 ans
Véhicules, machinerie et équipement	5 à 20 ans
Technologie	3 à 10 ans
Œuvres d'art	non amorties

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis et sont transférés aux immobilisations corporelles lorsque l'actif est prêt à être mis en service. Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dépenses constituant des améliorations apportées aux actifs au moyen de modifications de la capacité ou de prolongations des durées d'utilité sont inscrites à l'actif.

f) Actifs sur contrats

La Société a des actifs sur contrats liés à certains contrats à long terme conclus avec des clients, en vertu desquels le montant des produits comptabilisés à ce jour a dépassé les paiements requis [note 4 o)]. Les obligations de prestation prévues aux contrats seront remplies sur la durée des contrats. Les coûts de réparation des pavages des aérodromes dans la filiale NASL sont également compris dans les actifs sur contrats et seront comptabilisés lorsque l'obligation de prestation sera déterminée au moyen du règlement avec le constructeur initial.

g) Produits différés

Les produits différés se composent d'un contrat à long terme conclu avec l'une des filiales [note 4 o)], du financement reçu dans le cadre du fonds de soutien au transport aérien (note 16) et des produits différés tirés des clients. En ce qui a trait au contrat à long terme, les encaissements reçus avant l'achat d'actifs sont inscrits dans les produits différés et sont comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie de l'actif sous-jacent en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat. En ce qui concerne le fonds de soutien au transport aérien, les encaissements reçus avant les saisons des vols des transporteurs aériens sont conservés dans les produits différés et comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Le reste des produits différés se rapporte aux encaissements reçus d'avance des clients, comme les paiements anticipés du stationnement ou les dépôts de garantie. Ces encaissements sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

h) Coûts

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, qui sont des actifs qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés comme prévu, sont ajoutés au coût de ces actifs, jusqu'à ce que les actifs soient pratiquement prêts à être utilisés comme prévu. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés dans les coûts de financement au cours de la période où ils sont engagés.

i) Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société s'est conformée aux conditions associées au programme gouvernemental applicable. Selon la nature des programmes, les subventions sont comptabilisées en réduction de la valeur comptable de l'actif connexe, à titre d'autres produits, ou en déduction des charges d'exploitation.

Les subventions gouvernementales à recevoir sont comptabilisées dans les créances clients et les autres créances à l'état de la situation financière.

j) Participations dans des entreprises associées

La Société comptabilise ses participations dans des entreprises associées sur lesquelles elle exerce une influence notable selon la méthode de la mise en équivalence. La participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est par la suite augmentée ou diminuée pour tenir compte de la quote-part de la Société dans le résultat global de l'entité émettrice, et elle est diminuée des dividendes reçus.

k) Partenariats

Les partenariats sont évalués au moment de la conclusion de l'entente en fonction de la structure ainsi que des modalités juridiques et contractuelles. Lorsque le partenariat répond à la définition d'entreprise commune, la Société comptabilise sa quote-part des actifs et des passifs de l'entreprise commune. Lorsque le partenariat répond à la définition d'une coentreprise, la méthode de la mise en équivalence est utilisée.

l) Pertes de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au plus bas niveau pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément, et leur valeur est ramenée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif ou d'une UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, et elle est déterminée pour un actif pris individuellement, sauf si l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. La perte est imputée à l'état consolidé du résultat net.

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe une indication objective de perte de valeur de ses participations dans des entreprises associées. Si c'est le cas, la valeur comptable de la quote-part de la Société dans les actifs sous-jacents des entreprises associées est ramenée à la valeur recouvrable, et la perte est imputée à l'état consolidé du résultat net.

m) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services sont comptabilisés progressivement au cours de la période comptable où les services sont rendus.

Les principales sources de produits de la Société sont les produits tirés des activités aéronautiques, des activités commerciales, des frais d'améliorations aéroportuaires, des activités immobilières et d'autres activités.

Les produits tirés des aérodromes, du traitement des passagers et des services d'aérogare sont comptabilisés à mesure que les installations aéroportuaires sont utilisées. Les frais d'améliorations aéroportuaires sont comptabilisés en fonction de l'embarquement des passagers. Les produits tirés des concessions sont gagnés mensuellement et sont comptabilisés selon un pourcentage des ventes ou selon les garanties annuelles minimales précisées. Les produits de location sont comptabilisés sur la durée des contrats de location respectifs.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Dans le cas des contrats à prix fixe avec obligation de se tenir prêt, le client paie le montant fixe selon un calendrier de paiement. Les produits tirés de ces contrats sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat, qui représente la mesure dans laquelle la Société progresse dans la réalisation de l'obligation de prestation. Si le montant des produits comptabilisés à ce jour excède les paiements requis, un actif sur contrat est comptabilisé. Si les paiements reçus à ce jour excèdent les produits comptabilisés, un passif sur contrat est comptabilisé.

La Société a conclu plusieurs contrats de gestion aéroportuaire. Certains produits tirés des contrats de gestion sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

Dans le cas des contrats de gestion aéroportuaire qui comportent plusieurs composantes, les produits sont comptabilisés à mesure que l'obligation de service est exécutée. Les produits comptabilisés au titre des services fournis dans le cadre de ces contrats sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

Les produits liés aux paiements pour le cycle de vie des actifs dont la Société prend possession sont comptabilisés dans les produits sur la durée d'utilité de l'actif acheté, la marge étant déterminée en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

Les produits liés aux paiements pour le cycle de vie des actifs achetés pour le compte de la partie contractante sont comptabilisés dans les produits au moment de l'achat de l'actif, le coût de l'actif étant passé en charges en fonction de la marge bénéficiaire totale prévue dans le contrat.

n) Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies, des régimes de retraite à cotisations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses employés.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies, des autres avantages postérieurs au départ à la retraite et des avantages postérieurs à l'emploi gagnés par les employés est déterminé annuellement selon un calcul actuariel au 31 décembre. Le coût est établi au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et d'hypothèses comprenant les taux d'intérêt du marché, les augmentations de salaire, l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et les coûts des soins de santé. Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat net.

Les gains et les pertes résultant d'une réduction ou d'une liquidation sont comptabilisés au cours de la période où la réduction ou la liquidation a lieu.

Les gains et les pertes actuariels nets sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et toute partie comptabilisée du coût des services passés au titre des avantages du personnel sont inscrits dans les salaires et avantages sociaux.

Certains régimes de retraite de la Société sont assujettis à des exigences de capitalisation minimale. Le passif au titre des exigences de capitalisation minimale est déterminé au moyen des exigences de capitalisation minimale projetées, selon les meilleures estimations de la direction quant à la situation de capitalisation du régime établie par calculs actuariels, aux taux d'actualisation du marché et aux estimations des augmentations de salaire. Le passif, le cas échéant, au titre de l'exigence de capitalisation minimale et toute réévaluation ultérieure de ce passif sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net.

Le montant comptabilisé dans l'état de la situation financière à la date de clôture de l'exercice représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

Tout actif ou excédent comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de réductions des cotisations futures. Dans la mesure où il existe une incertitude quant au droit à l'excédent, aucun actif n'est comptabilisé.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations définies de la Société sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

o) Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation initiales

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif ou un passif financier à sa juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction marginaux directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif ou du passif financier, comme les frais et commissions. Les coûts de transaction des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans le résultat net. Immédiatement après la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes de crédit attendues (« PCA ») est comptabilisée pour les actifs financiers évalués au coût amorti et pour les placements dans des instruments de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ce qui donne lieu à la comptabilisation d'une perte comptable en résultat net au moment de la comptabilisation de l'actif.

La Société classe ses actifs financiers au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Le classement des actifs financiers en ce qui concerne les instruments de créance dépend du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Les passifs financiers sont classés et évalués selon deux catégories : le coût amorti ou la JVRN.

Notes annexes

Exercice clos le 31 décembre 2024 (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les créances, les créances liées à des contrats de location-financement et les actifs sur contrats de la Société sont classés comme des actifs financiers au coût amorti. Les créanciers et charges à payer et la dette à long terme sont classés dans les passifs financiers au coût amorti.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti sont des instruments de créance qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts tirés de ces actifs financiers sont inclus dans l'état du résultat net.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction engagés, et sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts liées à ces passifs financiers sont incluses dans l'état du résultat net.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent les instruments de créance qui ont été acquis dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs précisés. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur augmentée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier, toute variation ultérieure de la juste valeur étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Les produits d'intérêts (calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et les profits ou pertes de valeur sont comptabilisés directement en résultat net. Au moment de la décomptabilisation, les variations de la juste valeur cumulées dans les capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent également les placements en titres de capitaux propres à la juste valeur lorsque la Société a fait le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de classer l'instrument comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque la Société a choisi de présenter les profits et les pertes liés à la juste valeur des placements en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global, il n'y a aucun reclassement ultérieur des profits et des pertes liés à la juste valeur en résultat net après la décomptabilisation du placement. Les dividendes provenant de ces placements continuent d'être comptabilisés en résultat net à titre d'autres produits lorsque le droit de la Société d'en recevoir le paiement est établi. Les pertes de valeur (et les reprises de pertes de valeur) sur les placements en titres de capitaux propres évalués à la JVAERG ne sont pas présentées séparément des autres variations de la juste valeur.

La Société a choisi de comptabiliser son placement dans Security Services Corp. à la JVAERG.

Pertes de valeur

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation chaque date de clôture. La Société évalue toute l'information disponible, y compris, de façon prospective, les pertes de crédit attendues (« PCA ») associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial. La Société applique la méthode simplifiée du modèle des PCA pour comptabiliser les PCA pour la durée de vie des créances. En ce qui concerne les créances liées à des contrats de location-financement, la Société comptabilise des PCA pour 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale.

Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net conformément à la méthode décrite à la note 4 n).

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs ont expiré, ou lorsqu'ils ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété ou que la Société n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle n'a pas conservé le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints (c.-à-d. lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire).

Juste valeur

Tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : évaluation fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques obtenus auprès du dépositaire de placements, des gestionnaires de placements ou des courtiers en valeurs mobilières;
- Niveau 2 : techniques d'évaluation comportant des données de marché observables importantes, y compris les prix cotés pour des actifs sur des marchés considérés comme moins actifs;
- Niveau 3 : techniques d'évaluation comportant des données de marché non observables importantes.

p) Impôts sur les bénéfices

La Société est exonérée d'impôts sur les bénéfices. Les filiales sont des sociétés imposables et comptabilisent les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés en fonction des incidences fiscales futures prévues des écarts entre la valeur comptable des éléments de l'état de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante, selon les taux d'imposition pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts devraient se résorber. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat net au cours de la période où la modification entre en vigueur ou devient pratiquement en vigueur.

q) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société sera tenue de régler l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation de la direction de la contrepartie nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et des incertitudes entourant l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour régler l'obligation actuelle de la Société.

Des provisions pour requêtes et litiges sont comptabilisées dans les cas où des poursuites, des procédures et d'autres requêtes sont en cours ou pourraient être intentées contre la Société dans l'avenir par suite d'événements passés, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

5. Jugements et estimations comptables critiques

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société (note 4), la direction est tenue de poser des jugements, de faire des estimations et de formuler des hypothèses concernant la valeur comptable des actifs et des passifs. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations comptables et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations

comptables sont comptabilisées au cours de la période où l'estimation est révisée, si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou au cours de la période où la révision a lieu et des périodes futures, si la révision a une incidence à la fois sur la période considérée et sur les périodes futures.

Les paragraphes qui suivent présentent les jugements et estimations critiques que la direction a formulés dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

Des jugements et estimations critiques sont utilisés pour déterminer les taux d'amortissement et les durées d'utilité des immobilisations corporelles. L'amortissement correspond à la valeur résiduelle estimative calculée selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimative. Les estimations de la valeur résiduelle et des durées d'utilité sont fondées sur des données et des renseignements provenant de diverses sources, notamment les fournisseurs, les pratiques du secteur et l'historique de la Société. Tout changement dans l'une ou l'autre des hypothèses ou estimations importantes pourrait entraîner un changement important dans le montant de l'amortissement.

b) Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La Société comptabilise les prestations de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi conformément aux évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses statistiques et autres afin de prévoir les événements futurs.

Ces hypothèses comprennent les hypothèses actuarielles clés, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire prévues et les taux de mortalité. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimés en fonction d'hypothèses.

c) Contrats de location

La Société comptabilise son bail foncier (note 11) comme un contrat de location simple. Compte tenu des modalités de ce contrat de location, la Société a conclu qu'aucun actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative connexe ne devrait être comptabilisé en raison de la nature variable de la formule de location. Certains contrats de location à long terme pour lesquels la Société agit à titre de bailleur sont classés dans les créances liées à des contrats de location-financement et sont calculés en fonction de la valeur actualisée des paiements locatifs futurs à un taux correspondant au taux d'emprunt estimatif pour une durée similaire.

6. Créances

	2024	2023
Créances clients	13 281 \$	14 267 \$
Subventions gouvernementales à recevoir	9 614	4 626
Autres créances	44	54
	22 939	18 947
Pertes de crédit attendues	(553)	(669)
Total des créances	22 386 \$	18 278 \$

L'analyse chronologique de ces créances clients et des pertes de crédit attendues aux 31 décembre 2024 et 2023 se présente comme suit :

	2024		2023	
En règle	20 405	(302)	17 021	(114)
30 – 60 jours	1 354	(34)	1 070	(182)
60 – 90 jours	458	(87)	278	(142)
Plus de 90 jours	678	(130)	524	(231)
Total	22 895	(553)	18 893	(669)

7. Immobilisations corporelles

	Véhicules, machinerie et équipements	Technologie	Bâtiments et autres structures	Infrastructures civiles	Œuvres d'art	Construction en cours	Total 2024
Valeur brute							
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	62 760 \$	52 376 \$	597 061 \$	263 687 \$	1 282 \$	34 167 \$	1 011 333 \$
Entrées	5 509	2 601	4 952	4 373	-	48 901	66 336
Transferts	3	(807)	(180)	37 477	-	(36 493)	-
Cessions	(1 449)	-	-	-	-	-	(1 449)
Au 31 décembre 2024	66 823 \$	54 170 \$	601 833 \$	305 537 \$	1 282 \$	46 575 \$	1 076 220 \$
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	34 496 \$	37 348 \$	195 706 \$	128 753 \$	- \$	- \$	396 303 \$
Amortissement	3 359	3 712	17 256	12 129	-	-	36 456
Cessions	(310)	-	-	-	-	-	(310)
Au 31 décembre 2024	37 545 \$	41 060 \$	212 962 \$	140 882 \$	- \$	- \$	432 449 \$
Valeur nette au							
31 décembre 2024	29 278 \$	13 110 \$	388 871 \$	164 655 \$	1 282 \$	46 575 \$	643 771 \$

Les entrées ne tiennent pas compte des subventions gouvernementales.

	Véhicules, machinerie et équipements	Technologie	Bâtiments et autres structures	Infrastructures civiles	Œuvres d'art	Construction en cours	Total 2023
Valeur brute							
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	68 157 \$	48 630 \$	595 017 \$	255 918 \$	1 282 \$	21 925 \$	990 929 \$
Entrées	2 598	3 919	2 261	10 584	-	13 537	32 899
Transferts	52	227	(217)	1 233	-	(1 295)	-
Cessions	(8 047)	(400)	-	(4 048)	-	-	(12 495)
Au 31 décembre 2023	62 760 \$	52 376 \$	597 061 \$	263 687 \$	1 282 \$	34 167 \$	1 011 333 \$
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	39 342 \$	34 442 \$	178 617 \$	120 678 \$	- \$	- \$	373 079 \$
Amortissement	3 194	3 306	17 089	12 123	-	-	35 712
Cessions	(8 040)	(400)	-	(4 048)	-	-	(12 488)
Au 31 décembre 2023	34 496 \$	37 348 \$	195 706 \$	128 753 \$	- \$	- \$	396 303 \$
Valeur nette au							
31 décembre 2023	28 264 \$	15 028 \$	401 355 \$	134 934 \$	1 282 \$	34 167 \$	615 030 \$

Les entrées ne tiennent pas compte des subventions gouvernementales.

8. Liquidités soumises à restrictions

	2024	2023
Réserve pour le service de la dette	14 743 \$	14 753 \$
Total des liquidités soumises à restrictions	14 743 \$	14 753 \$

Aux termes d'un acte de fiducie cadre, la Société est tenue de maintenir une réserve pour le service de la dette afin de couvrir les paiements de capital et d'intérêts à effectuer sur les obligations à long terme (note 14). La Société satisfait à cette exigence en utilisant des liquidités pour les obligations de série A et D. Une lettre de crédit est utilisée pour satisfaire à cette exigence relativement aux obligations de série F, G et H (note 15).

9. Placements

La Société détient des actions de Security Services Corp., une société ouverte cotée à la Bourse de croissance TSX. Le placement est comptabilisé à la juste valeur. Au 31 décembre 2024, les actions avaient une juste valeur de 2,4 M\$ (2,5 M\$ en 2023), et une perte latente de 0,1 M\$ avait été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (aucun gain ni aucune perte en 2023).

Au cours de l'exercice, la Société a reçu des dividendes en trésorerie de 0,1 M\$ (0,1 M\$ en 2023).

10. Participations dans des entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées de la Société s'élèvent à 24 \$ (24 \$ en 2023) et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. En 2024, Churchill Transportation Inc. a cessé son exploitation et a été liquidée après plusieurs années d'inactivité. En 2023, la Société a cédé sa participation dans Northstar Robotics.

Nom de l'entité	Activité principale	Lieu de constitution	Participation en %
Winnipeg Airport Lands Corp.	Aménagement de terrains	Canada	50 %
ATR Cargo One LP	Immobilier	Canada	25 %

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière relative à ces entreprises associées, dont la principale est ATR Cargo One LP :

	2024	2023
Situation financière		
Total des actifs	30 825 \$	39 537 \$
Total des passifs	23 271	24 884
Quote-part de la Société dans l'actif net des entreprises associées	11	11
Performance financière		
Total du chiffre d'affaires et des autres produits	3 953	4 092
Bénéfice total de l'exercice	1 013	2 240

La Société a conclu un contrat de sous-location à long terme avec ATR Cargo One LP qui est classé comme un contrat de location-financement. En 2020, une créance au titre de contrats de location a été établie à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs de 9 660 \$, et un montant correspondant a été comptabilisé à titre de profit sur le bail foncier à long terme dans l'état consolidé du résultat net. La créance au titre de contrats de location au 31 décembre 2024 était de 9 389 \$ (9 494 \$ en 2023).

Du total des actifs, une tranche de 30 825 \$ est liée à ATR Cargo One LP (39 537 \$ en 2023).

11. Contrats de location

La Société en tant que preneur à bail

Les terrains de l'aéroport de Winnipeg sont loués en vertu d'un bail à long terme conclu le 31 décembre 1996 avec Transports Canada (bail foncier). Le bail a une durée de 80 ans et ne peut être résilié qu'en cas de défaillance. Le bail a été conclu sur une base « nette absolue », ce qui permet à la Société d'avoir la possession paisible des lieux loués. Le loyer relatif à ce bail est calculé selon une formule fondée sur les produits de la Société, tels qu'ils sont définis dans le bail foncier. En 2024, la Société a comptabilisé une charge locative d'un montant de 11,9 M\$ (12,8 M\$ en 2023) conformément au bail foncier.

La Société a conclu certains contrats de location de matériel qui donnent lieu à la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative, lesquels sont décrits à la note 14. La valeur comptable nette de ces actifs inclus dans les immobilisations corporelles et liés à une obligation locative est de 1 989 \$ (3 299 \$ en 2023).

La Société en tant que bailleur

La Société loue, en vertu de contrats de location simple et de sous-location, des terrains et certains actifs qui sont inclus dans les immobilisations corporelles. De nombreux contrats de location comportent des options de renouvellement et sont assujettis à une révision du prix du marché. Le preneur n'a pas la possibilité d'acquérir les actifs loués à la fin du contrat de location.

Les produits de location contractuels fixes estimatifs pour les cinq prochains exercices s'établissent approximativement comme suit :

2025	9 742 \$
2026	9 954
2027	10 171
2028	10 393
2029	10 621

La Société en tant que bailleur (contrats de location-financement)

L'investissement net de la Société dans des contrats de location-financement s'établit comme suit :

	2024	2023
Total des paiements de loyers minimaux à recevoir	45 710 \$	47 568 \$
Produits d'intérêt non gagnés	22 898	24 048
	22 812	23 520
Partie courante	725	725
Tranche à long terme des créances liées à des contrats de location-financement	22 087 \$	22 795 \$

Les produits financiers tirés des contrats de location se sont établis à 494 \$ (495 \$ en 2023).

12. Participations dans des entreprises communes

La Société a conclu un partenariat visant la prestation de services d'exploitation à l'aéroport de Winnipeg. Le partenariat répond à la définition d'entreprise commune et est comptabilisé selon la quote-part des actifs et des passifs revenant à la Société. Le bénéfice intergroupe a été éliminé, et 50 % des résultats d'exploitation restants sont consolidés, comme suit :

	2024	2023
Situation financière		
Total des actifs	372 \$	513 \$
Total des passifs	350	482
Performance financière		
Total du chiffre d'affaires et des autres produits	2 473	2 286
Total des charges	2 177	1 670

13. Frais d'améliorations aéroportuaires

La Société facture des frais d'améliorations aéroportuaires (« FAA ») de 38 \$ (38 \$ en 2023) par passager local à bord aux termes d'une entente conclue avec l'Association du transport aérien du Canada et les principaux transporteurs aériens desservant l'aéroport de Winnipeg. Les produits tirés des FAA sont perçus par les transporteurs aériens, moyennant des frais de manutention de 6 %, au profit de la Société. Les produits tirés des FAA servent à payer les coûts d'aménagement des infrastructures aéroportuaires et les coûts de financement connexes convenus conjointement avec les transporteurs aériens exerçant leurs activités à l'aéroport de Winnipeg.

14. Dette à long terme

	2024	2023
Obligations-recettes de série A à 5,205 %, échéant le 28 septembre 2040, paiements semestriels combinés de capital et d'intérêts de 8 221 \$ le 28 mars et le 28 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	175 903 \$	182 749 \$
Obligations-recettes de série D à 6,102 %, échéant le 20 novembre 2040, paiements semestriels combinés de capital et d'intérêts de 6 393 \$ le 20 mai et le 20 novembre de chaque année jusqu'à l'échéance	128 525	133 124
Obligations-recettes de série F à 3,659 %, échéant le 30 septembre 2047, paiements semestriels d'intérêts le 30 mars et le 30 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	124 273	124 241
Obligations-recettes de série G à 3,04 %, échéant le 3 février 2051, paiements semestriels d'intérêts le 3 février et le 3 août de chaque année jusqu'à l'échéance	99 163	99 131
Obligations-recettes de série H à 4,788 %, échéant le 9 mars 2033, paiements semestriels d'intérêts le 9 mars et le 9 septembre de chaque année jusqu'à l'échéance	99 373	99 297
Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba	10 766	11 438
Obligation locative	54	595
	638 057	650 575
Partie courante	13 009	12 757
Tranche à long terme de la dette	625 048 \$	637 818 \$

Les variations de la dette à long terme de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 se présentent comme suit :

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	650 575 \$	663 364 \$
Remboursement sur la dette à long terme	(12 839)	(112 331)
Produit tiré de la dette à long terme, déduction faite des coûts de financement	-	99 233
Charges d'intérêts hors trésorerie – coûts de financement différés	321	309
Solde à la fin de l'exercice	638 057 \$	650 575 \$

a) Obligations-recettes

Les obligations-recettes sont des obligations directes de la Société ayant égalité de rang avec toutes les autres dettes émises aux termes de l'acte de fiducie cadre (acte de fiducie cadre). Toutes les dettes, y compris les dettes aux termes des facilités de crédit bancaire, sont garanties en vertu de l'acte de fiducie cadre au moyen d'une cession des produits et des créances connexes, d'une sûreté sur la réserve pour le service de la dette et certains comptes de la Société et d'une hypothèque non enregistrée sur les droits de locataire de la Société dans l'aéroport de Winnipeg.

Aux termes de l'acte de fiducie cadre, la Société est tenue d'établir et de maintenir auprès d'un fiduciaire une réserve pour le service de la dette dont le solde correspond à au moins 50 % des coûts annuels du service de la dette. Ces fonds en fiducie, qui totalisent environ 14,7 M\$ en trésorerie (note 8), ainsi qu'une lettre de crédit de 6,2 M\$, sont détenus au profit des porteurs d'obligations conformément aux modalités de l'acte de fiducie cadre. De plus, la Société est tenue de maintenir une réserve d'exploitation et de maintenance d'environ 20,2 M\$. La réserve d'exploitation et de maintenance est soutenue par les montants disponibles aux termes d'une facilité de crédit engagée (note 15).

L'acte de fiducie cadre renferme des clauses restrictives financières qui doivent être respectées. Si la Société devait ne pas respecter ces clauses, les porteurs d'obligations pourraient exiger le remboursement de l'emprunt, et ce dernier serait alors reclassé dans les passifs courants. La Société pourrait différer le règlement si les porteurs d'obligations lui accordaient un sursis.

En mars 2023, la Société a émis des obligations d'un montant de 100 M\$ dans le cadre d'un placement privé pour refinancer ses obligations-recettes de série E à l'échéance. Les obligations de série H viennent à échéance en mars 2033 et portent intérêt au taux annuel de 4,788 %. Les paiements d'intérêts sont dus semestriellement.

b) Obligation de location-financement

La Société loue du matériel à un taux d'intérêt effectif de 1,7 % pour une durée de cinq ans se terminant en 2025.

c) Emprunt au titre du Programme de l'encouragement de l'entreprise au Manitoba

L'emprunt est garanti et remboursable à la Province du Manitoba en versements mensuels égaux jusqu'en décembre 2040, au taux d'intérêt de 5,88 %.

d) Les versements annuels futurs de capital et d'intérêts sur la dette à long terme à la fin de l'exercice sont les suivants :

	Capital	Intérêts
2025	13 009 \$	29 841 \$
2026	13 643	29 102
2027	14 381	28 323
2028	15 155	27 503
2029	15 974	26 636

e) Charge d'intérêts

	2024	2023
Intérêts sur obligations-recettes	31 958 \$	32 510 \$
Autres frais d'intérêt et coûts de financement	630	528
	32 588 \$	33 038 \$

Les intérêts sur les obligations-recettes comprennent des intérêts hors trésorerie de 2 067 \$ (2 035 \$ en 2023) en raison de l'amortissement des coûts de financement différés et des couvertures de flux de trésorerie réglées.

15. Facilités de crédit

La Société a obtenu auprès d'une banque à charte canadienne des facilités de crédit autorisées de 150 M\$ (150 M\$ en 2023), qui arrivent à échéance le 8 août 2025. La facilité est garantie en vertu de l'acte de fiducie cadre (note 14) et est disponible sous forme de découvert, d'emprunts à taux préférentiel, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

	2024	2023
Facilité de premier rang	150 000 \$	150 000 \$
Réductions du solde disponible :		
Lettres de crédit en cours	(11 269)	(17 687)
Affectation à la réserve d'exploitation et de maintenance (note 14)	(20 167)	(18 875)
Ligne de crédit d'exploitation bancaire non garantie disponible	118 564 \$	113 438 \$

16. Aide gouvernementale

Programme des infrastructures essentielles des aéroports

En mai 2021, le gouvernement fédéral a annoncé le Programme des infrastructures essentielles des aéroports (« PIEA »), un nouveau programme de financement sous forme de contribution pour aider les grands aéroports du Canada à effectuer des investissements essentiels dans la sécurité.

La Société a demandé et obtenu un financement de 50 % pour un projet de pavage des aérodromes et de sécurité de l'aérogare. En 2024, la Société a comptabilisé un montant de 2,3 M\$ (9,0 M\$ en 2023) au titre du financement admissible, qui a été comptabilisé en réduction du coût de l'actif.

Fonds national des corridors commerciaux

En septembre 2019, la Société a reçu un financement de 30,4 M\$ pour un projet d'expansion des activités de fret dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (« FNCC »). En décembre 2023, un financement additionnel de 19,4 M\$ a été accordé, portant le montant total à 49,8 M\$. Ce projet comprend une nouvelle installation logistique de fret aérien à locataires multiples et le pavage d'un aérodrome supplémentaire qui se déroulera sur plusieurs années. La Société a consacré 69,6 M\$ à ce projet à ce jour et a comptabilisé un financement de 27,0 M\$ (9,2 M\$ en 2024 et 0,15 M\$ en 2023) en réduction de l'actif. Un financement de 9,2 M\$ était inclus dans les créances à la clôture de l'exercice (néant en 2023).

Fonds d'aide au transport aérien

En août 2022, le gouvernement du Manitoba s'est associé à la Société pour créer le Fonds d'aide au transport aérien dans le but d'établir de nouvelles liaisons directes vers des destinations américaines et internationales. La Société utilise le financement que lui a octroyé le gouvernement pour s'associer avec divers transporteurs aériens et atteindre cet objectif.

En 2024, la Société n'a reçu aucun financement du gouvernement du Manitoba (9,8 M\$ en 2023). Le financement reçu dans le cadre de ce programme est comptabilisé dans les autres produits à mesure qu'il est gagné (3,2 M\$ en 2024 et 4,9 M\$ en 2023). Le financement est comptabilisé à mesure que les transporteurs aériens acquièrent les incitatifs.

17. Produits différés

	2024	2023
Courants		
Contrat à long terme conclu avec une filiale	310 \$	283 \$
Fonds d'aide au transport aérien (note 16)	2 118	6 814
Produits différés tirés des clients	2 278	2 752
	4 706	9 849
Non courants		
Contrat à long terme conclu avec une filiale	3 220	4 740
Total des produits différés	7 926 \$	14 589 \$

Les produits différés tirés des clients se rapportent aux encaissements reçus des clients dans le cours normal des activités.

18. Éventualités, engagements et garanties

a) Éventualités

La Société est engagée dans divers litiges et requêtes dans le cours normal des activités. Bien qu'il soit impossible de prévoir avec certitude l'issue de ces questions, la direction ne considère pas que le risque de la Société lié à ces litiges soit important pour les présents états financiers.

b) Garantie à l'égard d'une filiale

La Société garantit la performance d'exploitation de sa filiale NASL conformément au contrat, jusqu'à un maximum de 18,8 M\$ partiellement cautionné par une lettre de crédit de 5,0 M\$ (4,9 M\$ en 2023). Il s'agit d'un contrat à long terme échéant le 31 décembre 2047, qui comprend des paramètres spécifiques d'indexation des prix. Le contrat prévoit l'exercice d'activités aéroportuaires, la prestation de services de maintenance et la remise en état tout au long du cycle de vie de l'aéroport international d'Iqaluit.

c) Dégagement de responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants

La Société souscrit une assurance pour les administrateurs et les dirigeants et a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, dans la mesure permise par la loi, à l'égard de tous les charges, coûts, frais, montants versés en règlement et dommages-intérêts engagés par suite de poursuites ou de toute autre procédure administrative ou enquête judiciaire dans le cadre de laquelle ils seraient poursuivis en raison de leurs services, pour autant qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi. Les demandes d'indemnisation seront assujetties à tout délai de prescription prévu par la loi ou autre.

19. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses employés. Les régimes offrent des prestations aux participants sous forme d'une rente de retraite garantie à vie. Tous les régimes présentent des caractéristiques de risque similaires et sont assujettis au même cadre réglementaire. Le montant des prestations payables dépend des années de service des participants et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. La responsabilité de la gouvernance des régimes incombe à la Société, notamment la supervision des calendriers de cotisations et des décisions de placement. Les actifs des régimes sont détenus en fiducie et régis par la réglementation fédérale. La Société a un comité de retraite pour l'aider dans la gestion des régimes.

L'information relative aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, fondée sur les derniers rapports actuariels, calculée aux 31 décembre, se présente comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	71 060 \$	64 828 \$	5 473 \$	4 788 \$
Coût des services rendus	1 130	1 154	272	255
Cotisations des employés	261	275	-	-
Coût financier	3 297	3 299	254	242
Réévaluations :				
Perte (profit) découlant des modifications des hypothèses économiques	(844)	4 271	141	208
Écarts positifs entre résultats et provisions	383	696	-	-
Prestations versées	(3 265)	(3 463)	(20)	(20)
Solde à la fin de l'exercice	72 022 \$	71 060 \$	6 120 \$	5 473 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	75 830 \$	76 366 \$	- \$	- \$
Produits d'intérêt	3 471	3 827	-	-
Réévaluations :				
Rendement de l'actif des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les produits d'intérêts	898	(2 902)	-	-
Cotisations				
Employeur	1 335	1 891	20	20
Participants aux régimes	261	275	-	-
Prestations versées	(3 265)	(3 463)	(20)	(20)
Charges administratives	(67)	(164)	-	-
Juste valeur à la fin de l'exercice	78 463 \$	75 830 \$	- \$	- \$
Situation de capitalisation				
Excédent (déficit) des régimes	6 441 \$	4 770 \$	(6 120) \$	(5 473) \$
Incidence du plafond de l'actif	(6 956)	(6 754)	-	-
Passif au titre des prestations définies, montant net	(515) \$	(1 984) \$	(6 120) \$	(5 473) \$

Le montant net du passif au titre des prestations définies de 515 \$ se compose d'un actif de 1 409 \$ et d'un passif de 1 924 \$ au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

Les (produits) charges nets au titre des régimes d'avantages sociaux de la Société se présentent comme suit :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2024	2023	2024	2023
Coût net des régimes d'avantages sociaux				
Coût des services rendus	1 130 \$	1 154 \$	272 \$	255 \$
Charges financières nettes liées aux avantages sociaux	139	28	254	242
Charges administratives	67	164	-	-
Charge nette comptabilisée au titre des régimes d'avantages sociaux	1 336 \$	1 346 \$	526 \$	497 \$
Rendement réel des actifs des régimes	4 369 \$	925 \$	- \$	- \$
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				
Réévaluations	1 470 \$	(1 888) \$	(141) \$	(208) \$
Réévaluations cumulatives comptabilisées dans les autres éléments du résultat global				
Montant cumulatif au début de l'exercice	2 741 \$	4 629 \$	(2 937) \$	(2 729) \$
Montant comptabilisé	1 470	(1 888)	(141)	(208)
Montant cumulatif à la fin de l'exercice	4 211 \$	2 741 \$	(3 078) \$	(2 937) \$

Les hypothèses moyennes pondérées importantes utilisées sont les suivantes :

	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies		
Taux d'actualisation	4,7 %	4,6 %
Taux moyen d'augmentation à long terme de la rémunération	3,0 %	3,0 %
Taux moyen d'augmentation à long terme du coût des prestations de santé		
Taux tendanciel initial	7,0 %	7,0 %
Diminution annuelle	0,3 %	0,3 %
Taux tendanciel final	4,5 %	4,5 %
Année où le taux tendanciel final sera atteint	2032	2032
Coûts des prestations		
Taux d'actualisation	3,0 %	3,0 %
Taux moyen d'augmentation à long terme de la rémunération	3,0 %	3,0 %

La sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux modifications des hypothèses est présentée ci-après. L'incidence d'une modification d'une hypothèse sur chaque régime est pondérée proportionnellement au total des obligations au titre des régimes afin de déterminer l'incidence totale pour chaque hypothèse présentée.

	Incidence sur l'obligation au titre des prestations définies		
	Modification de l'hypothèse	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	1,00 %	(9 249) \$	11 703 \$
Taux d'augmentation des salaires	1,00 %	1 564 \$	(1 529) \$
Espérance de vie	1 année	2 056 \$	(2 100) \$

Chaque analyse de sensibilité est fondée sur la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est peu probable que cela se produise, et les modifications de certaines hypothèses pourraient être corrélées. Le calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux variations des hypothèses actuarielles a été effectué selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul du passif comptabilisé.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs des régimes :

	2024	2023
Fonds d'actions	11 %	10 %
Fonds de titres d'emprunt et de titres hypothécaires	24 %	23 %
Fonds immobiliers	12 %	12 %
Rentes sans rachat des engagements	52 %	54 %
Trésorerie	1 %	1 %

Par l'intermédiaire de ses régimes à prestations définies, la Société est exposée à un certain nombre de risques, dont les plus importants sont décrits ci-dessous :

Volatilité des actifs : Les passifs des régimes sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés; si le rendement de l'actif des régimes est inférieur à ce rendement, cela pourrait entraîner un déficit.

Variations du rendement des obligations : Une variation du rendement des obligations de sociétés fera augmenter ou diminuer les passifs des régimes, mais elle sera partiellement contrebalancée par une variation inverse de la valeur des placements en obligations des régimes.

Risque d'inflation : La majorité des obligations au titre des prestations des régimes sont liées à l'inflation, et une inflation plus élevée entraînera une augmentation des passifs. La majorité des actifs des régimes ne sont pas touchés par l'inflation (rentes et obligations à taux d'intérêt fixe) ou ne sont pas étroitement liés à l'inflation (actions), ce qui signifie qu'une hausse de l'inflation fera également augmenter le déficit ou réduira l'excédent.

Espérance de vie : La majorité des obligations des régimes consistent à fournir des prestations pendant la durée de vie du participant, de sorte que l'augmentation de l'espérance de vie entraînera une augmentation des passifs des régimes.

Les positions de placement sont gérées au moyen d'un appariement des actifs et des passifs qui a été élaboré afin d'obtenir des placements à long terme conformes aux obligations en vertu des régimes de retraite. La Société surveille la façon dont la durée et le rendement prévu des placements correspondent aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations au titre des prestations de retraite. Les placements sont diversifiés de sorte que la défaillance d'un placement en particulier n'aurait pas d'incidence importante sur le niveau global des actifs.

La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation pour tous les régimes est datée du 31 décembre 2023, et cette évaluation a été extrapolée au 31 décembre 2024. À la lumière des plus récentes évaluations actuarielles, la Société n'a pas besoin de lettre de crédit (6,6 M\$ en 2023) pour satisfaire aux exigences de financement des régimes de retraite à prestations définies.

Les cotisations au régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 818 \$ pour l'exercice (656 \$ en 2023).

20. Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global (« CAERG ») comprend la perte comptabilisée sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées liées aux obligations-recettes de série A et D et les variations latentes de la juste valeur des placements. Les composantes du CAERG sont les suivantes :

	2024	2023
Perte comptabilisée sur les couvertures de flux de trésorerie déjà réglées	(14 089) \$	(15 828) \$
Perte latente sur les placements à la juste valeur	(600)	(556)
	(14 689) \$	(16 384) \$

21. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt diffère du montant qui serait calculé en appliquant les taux d'imposition fédéral et provinciaux prévus par la loi de 27 % (27 % en 2023) au bénéfice avant impôts. Les raisons des écarts et les incidences fiscales connexes sont les suivantes :

	2024	2023
Bénéfice (perte) avant impôts	19 884 \$	15 130 \$
(Recouvrement) charge prévu d'impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi	5 369	4 085
Augmentation (diminution) des impôts découlant des éléments suivants :		
Incidence fiscale du bénéfice d'organismes sans but lucratif	(4 810)	(3 883)
Incidence du taux d'imposition sur les revenus de placement	(29)	(29)
Incidence fiscale des charges non déductibles	15	4
Autres	33	98
	578 \$	275 \$

22. Instruments financiers

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, des placements à court terme, des liquidités soumises à restrictions, des créances et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance relativement rapprochée. La juste valeur des autres instruments financiers s'établit comme suit :

	2024	2023	Niveau
Passif			
Obligations-recettes, série A	184 572	190 266	Niveau 2
Obligations-recettes, série D	141 090	144 255	Niveau 2
Obligations-recettes, série F	105 980	104 865	Niveau 2
Obligations-recettes, série G	74 778	74 435	Niveau 2
Obligations-recettes, série H	104 895	104 480	Niveau 2
Emprunt au titre du Manitoba Industrial Opportunity Program	10 053	10 276	Niveau 3

La juste valeur des obligations-recettes et de l'emprunt aux termes du Manitoba Industrial Opportunity Program est déterminée au moyen de calculs des taux de rendement courants du marché.

Gestion des risques

La Société est exposée à un certain nombre de risques découlant des instruments financiers figurant à son état de la situation financière qui peuvent avoir une incidence sur sa performance opérationnelle. Ces risques comprennent le risque de liquidité, le risque de crédit et de concentration et le risque de marché, qui comprend le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Les instruments financiers de la Société ne sont pas exposés à un risque de change important.

Risque de liquidité

La Société continue de mettre à jour et d'examiner ses projections de flux de trésorerie pluriannuelles régulièrement et apparie ses ententes de financement à long terme à ses besoins de trésorerie. Compte tenu de ses cotes de crédit (Moody's : A1 et Standard & Poor's : A+), la Société a un accès rapide à suffisamment de fonds à long terme ainsi qu'à des marges de crédit engagées par l'intermédiaire de facilités de crédit auprès d'une banque canadienne. Les obligations annuelles futures de la Société au titre du remboursement du capital de sa dette à long terme sont décrites à la note 14.

Risque de crédit et de concentration

La Société est exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie, de ses liquidités soumises à restrictions, de ses créances, de ses créances liées à des contrats de location-financement et de ses placements, en cas de défaillance de la contrepartie.

La Société gère le risque lié à la trésorerie, aux liquidités soumises à restrictions et aux placements en ne concluant des contrats qu'avec des institutions financières dont la cote de crédit est très élevée et, par conséquent, elle considère généralement que le risque est faible.

La Société évalue régulièrement la qualité de ses créances et des soldes de ses contrats de location-financement et maintient des provisions pour moins-value au titre des pertes de crédit attendues. Les placements sont limités aux instruments de créance à court et à moyen terme ayant une notation élevée afin de réduire au minimum le risque de crédit.

La Société tire une part importante de ses produits des frais d'aérodrome et des frais de traitement des passagers demandés aux transporteurs aériens ainsi que des frais d'améliorations aéroportuaires perçus par les transporteurs aériens en son nom. Le droit de la Société, en vertu de la *Loi relative aux cessions d'aéroports* de saisir et de retenir des aéronefs jusqu'à ce que les redevances aéronautiques impayées soient payées, atténue le risque de pertes de crédit.

De plus, il existe un risque de concentration, deux transporteurs principaux générant 49 % (45 % en 2023) des produits totaux. Ces transporteurs continuent de fournir des services à la Société et de respecter leurs obligations de paiement, les créances d'exploitation impayées correspondant à 7,2 % du total des créances clients.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société a contracté une dette à long terme à taux fixe et, par conséquent, les fluctuations des taux d'intérêt n'ont aucune incidence sur les paiements d'intérêts. Toutefois, les variations des taux d'intérêt de référence et des écarts de taux en vigueur peuvent avoir une incidence sur la juste valeur de cette dette et le coût de refinancement.

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. L'exposition de la Société au risque de prix lié aux titres de capitaux propres découle de ses placements détenus et classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans l'état de la situation financière.

23. Transactions avec des parties liées

Les parties liées de la Société comprennent le personnel de direction clé, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de la Société (note 19) ainsi que sa participation dans des entreprises associées.

La Société a une créance au titre d'un contrat de location-financement de 9 441 \$ (9 494 \$ en 2023) à recevoir d'ATR Cargo One LP. La Société a également fourni des services de gestion immobilière et de maintenance à ATR Cargo One LP et a comptabilisé des produits de 166 \$ (162 \$ en 2023).

Le gouvernement du Canada et les entités gouvernementales liées sont considérés comme des parties liées aux fins comptables uniquement en raison de leur capacité de nommer des membres du conseil d'administration et de la nature significative du bail foncier (note 11). Selon les IFRS, cette situation répond à la définition d'influence notable, mais non à celle de contrôle. Le financement reçu du gouvernement du Canada est détaillé à la note 16 et le loyer foncier payé à la note 11.

Transactions avec le personnel de direction clé

Les principaux dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration, le président et les vice-présidents. La rémunération payée, à payer ou offerte par la Société aux principaux dirigeants au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2024	2023
Salaires et avantages à court terme	2 836 \$	2 426 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	195	228
Total	3 031 \$	2 654 \$

24. Gestion du capital

La Société est constituée sans capital-actions en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et, à ce titre, le bénéfice net est conservé et réinvesti dans l'exploitation et le développement. Par conséquent, les seules sources de capitaux de la Société aux fins des activités d'exploitation et de développement sont la dette bancaire disponible, la dette à long terme et les bénéfices non distribués inscrits dans l'état de la situation financière de la Société, d'un total de 899 087 \$ (886 185 \$ en 2023).

La Société gère ses tarifs pour les frais aéronautiques et les autres frais de manière à préserver sa capacité de poursuivre ses activités et à maintenir une structure du capital prudente. Elle apporte des ajustements à ces tarifs en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique et des événements et afin de maintenir un bénéfice net suffisant pour répondre aux exigences de couverture de la dette. La Société respectait ses clauses restrictives au 31 décembre 2024.

25. Variation du fonds de roulement hors trésorerie :

	2024	2023
Créances	(4 108) \$	4 178 \$
Impôts sur les bénéfices	195	983
Charges payées d'avance	(398)	(1 076)
Stocks	(1 067)	(549)
Créditeurs	5 480	6 341
Produits différés	(6 666)	8 915
	(6 564) \$	18 792 \$
Éléments liés aux :		
Activités d'exploitation	(4 370)	19 898
Activités d'investissement	(2 194)	(1 106)
Total	(6 564) \$	18 792 \$



ADMINISTRATION
AÉROPORTUAIRE
DE WINNIPEG

2000, avenue Wellington
Bureau 249
Winnipeg (Manitoba) R3H 1C2